

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 16 octobre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize octobre à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

Etaient présents : BASSEUIL Roland, BRESCIANI Pascal, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, GROUILLER Sébastien, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire

Etaient absents excusés :
JONON Corinne, ayant donné pouvoir à MARTIN Claire
RENAUX Cécile, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile
LABOURET Christian, ayant donné pouvoir à CHANUT Jean-Luc

Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile

Secrétaire de Mairie : BONNETAIN Ingrid

Nombre de membres en exercice :
13

Nombre de membres : 10

Date de convocation : 10/10/2023

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du 07 septembre 2023.

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.

En l'absence de remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Point 2 : Actualités de la Communauté de communes.

Jean-Luc CHANUT : Pouvoir de police en matière de voirie

Sauf opposition des maires, le pouvoir de police appartient au président de la communauté de communes. La mairie de St Maurice (comme beaucoup d'autres communes) avait fait opposition lors de l'élection du précédent Président, lors de la mise en place de la compétence voirie. Les communes n'ayant pas fait opposition dans le délai de 6 mois à partir de l'élection de la nouvelle présidente, les arrêtés municipaux sont donc rédigés par les communes sur un document à entête de la communauté de communes et sont ensuite signés par la Présidente de la communauté de communes qui les renvoie aux communes pour notification et affichage.

Michelle CORRE : compte-rendu de la réunion du conseil communautaire

Rénovation de la piscine de La Clayette : Le devis risque d'être très élevé mais si elle n'est pas rénovée, elle fermera et ce serait très problématique pour le camping.

Le Fichier REOM de la communauté de communes sera transmis aux communes pour actualisation chaque année.

Le déplacement du siège de la communauté de communes à l'intercow de Baudemont est en discussion.

Frédéric BUTTET : Voirie

Pour la voirie, un budget de 600.000 euros a été voté pour toute la communauté de communes, dont 50000 euros pour l'aménagement de la zone industrielle de Baudemont. On refait comme avant, chaque commune fait un inventaire afin de décider quelles routes seront à refaire.

Il convient de créer un petit groupe de travail pour effectuer ce recensement. Frédéric BUTTET – Jean-Luc CHANUT – Christian LABOURET – Lucas LAROCHE – Sébastien GROUILLER et Pascal BRESCIANI en feront partis.

17 900 euros seront disponibles en investissement pour St Maurice par an pour la réfection des voiries. Cette somme peut être regroupée sur 3 ans.

La communauté de communes va embaucher une nouvelle personne pour s'occuper de la voirie.

Pour toute la communauté de communes, un budget de 100 000 euros est également alloué pour les ouvrages d'art (ponts, murs de soutènement, ...). Chaque commune doit recenser ses besoins.

Le budget de fonctionnement pour St Maurice est d'environ 7600 euros pour l'entretien courant.

Concernant les poubelles, il a été vu avec les services de la communauté de communes que toutes les poubelles du Bois de la Grange (au nombre de 3) soient déplacées sur le parking du Bachet où il y en a déjà 2.

Sébastien GROUILLER : Commission Enfance jeunesse loisirs

Difficultés financières sur le centre de loisirs de Colombier suite à des problèmes administratifs. Peut-être que certaines aides ne seront pas perçues. La communauté de communes va essayer d'accompagner l'association sur ce point.

Claire MARTIN : Commission aménagement du territoire pour les seniors

Le portage des repas n'est plus réalisé par l'hôpital de La Clayette mais par Bourgogne de restauration depuis 1er mai 2023. Les retours sont positifs.

Fermeture de l'appartement témoin domotique à l'étage de l'espace coworking ; les locaux serviront pour les bureaux de la communauté de communes.

Propositions d'ateliers pour les seniors à travers une association.

Point 3 : Délibération pour solliciter l'Agence Technique Départementale pour les travaux du foyer rural.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 (uniquement pour les communes)

Considérant ce qui suit : La salle du Foyer Rural de la commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf, commune d'environ 600 habitants, a été réalisée au début des années 80 et n'est plus aux normes au niveau de l'accessibilité, des sanitaires et des cuisines et l'on peut y constater une totale absence d'isolation thermique.

Ce bâtiment sert à la fois aux manifestations des associations locales, aux nombreuses activités de l'association La Marmite et est loué aux particuliers pour des événements familiaux.

Ce projet devra permettre de remédier à tous ces points avec éventuellement une intervention dans le projet de l'association La Marmite pour un agrandissement des locaux en fonction de leur besoin avec une participation financière de la CAF si La Marmite est associée au projet.

Considérant que la commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf a vérifié détenir la compétence pour porter le projet ;

Considérant les champs d'intervention du programme d'activité 2023 de l'Agence technique départementale (bâtiments publics, voiries, réseaux, assainissement, aménagement espace publics, patrimoine ancien, logement, commerce).

Considérant que les contraintes juridiques et administratives liées à la réalisation du projet ont été identifiées (foncier, engagements contractuels, autorisations administratives, contentieux en lien avec le projet...).

Considérant les débats ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : CONFIRME que la commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf est compétente pour porter le projet de réhabilitation du Foyer Rural ;

Article 2 : APPROUVE le lancement du projet de réhabilitation du Foyer Rural ;

Article 3 : AUTORISE le maire à saisir l'ATD71 en vue d'assister la commune de Sint-Maurice-Lès-Châteauneuf pour la réalisation du projet de réhabilitation du Foyer Rural.

Point 4 : Décision modificative du budget de la commune pour acquisition de mobilier à la cantine scolaire.

Le Maire informe le conseil municipal de l'augmentation de la fréquentation de la cantine, notamment chez les petits. Il convient donc de racheter une table et 6 chaises pour tous petits pour un budget de 636€ TTC.

Le Maire propose donc la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 023 : Virement à la section d'investissement		621.00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissem		621.00 €		
R 74833 : Etat - Compensation au titre des exonérations				621.00 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations				621.00 €
Total		621.00 €		621.00 €
INVESTISSEMENT				
D 2184-82 : ACQUISITION DE MATERIEL		621.00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		621.00 €		
R 021 : Virement de la section de fonctionnement				621.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionn				621.00 €
Total		621.00 €		621.00 €
Total Général		1 242.00 €		1 242.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la décision modificative N°2 du Budget Communal.

Point 5 : Fixation du tarif d'emplacement pour la Compagnie TEMPO du 10 au 25 mars 2024.

La compagnie Tempo, dont le siège social n'est plus sur St Maurice mais est à Tancon, souhaite installer son chapiteau sur le parking du terrain de tennis pour présenter son nouveau spectacle « vie de cirque » et la Compagnie Tempo aimerait commencer sa tournée 2024 à Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf, leur village de cœur.

Le Maire rappelle que les tarifs de droit de place prévoient un montant de 50 € pour 3 jours, et 20 € par jour supplémentaire. Le conseil est invité à se prononcer sur un aménagement de ces tarifs.

Le conseil municipal vote à l'unanimité un droit de place forfaitaire de 50 € pour toute la durée des activités de la compagnie Tempo, soit du 10 au 24 mars 2024.

Point 6 : Demande de La Marmite pour la gratuité du Foyer Rural pour le goûter du Père Léon.

Le Maire présente au conseil municipal la demande de l'association La Marmite qui sollicite la gratuité pour l'occupation de la salle pour organiser le Gouter du Père Léon le samedi 13 janvier 2024 au Foyer Rural. Il s'agit d'une animation gratuite : cinéma et gouter offert pour les enfants et leur famille.

Cette manifestation étant à but non lucratif, le conseil municipal décide à l'unanimité la gratuité pour l'utilisation du foyer rural pour cette manifestation du 13 janvier 2024.

Point 7 : Repas et colis pour les anciens de la commune.

Le Maire fait le point sur le sondage effectué auprès des 76 personnes de plus de 75 ans de la commune :
-29 personnes ont opté pour le repas (+ 4 invités) donc 33 personnes y participeront
-47 personnes ont opté pour le colis de Noël (20 personnes seules + 9 couples + 9 personnes en EHPAD)

Le repas aura lieu le dimanche 19 novembre au Bistrot de Saint Maurice et les colis seront distribués la première semaine de décembre.

Point 8 : Repas des conseils St Maurice et Châteauneuf le 17 novembre.

Le traditionnel repas entre les conseils municipaux de Châteauneuf et Saint-Maurice a lieu le vendredi 17 novembre 2023. Cette année, c'est à la commune de Saint-Maurice de l'organiser.

Il est décidé de demander un devis « traiteur » au Bistrot pour le faire dans la salle derrière la mairie.

Il est demandé à la secrétaire de mairie de faire un mail aux membres du conseil ainsi qu'à la commune de Châteauneuf pour connaître rapidement le nombre de personnes présentes.

Point 9 : Projet du Club de foot, concernant le terrain de basket.

Le Maire informe le conseil municipal du projet du club de foot DSCB qui souhaiterait faire de l'ancien terrain de basket un petit terrain d'entraînement en gore.

Lucas Laroche a fait un plan d'aménagement. Le club de foot va faire une étude chiffrée de ce projet et nous la transmettre.

Le Club devrait prendre en charge une grande partie des travaux mais souhaiterait que la commune puisse participer également, notamment pour l'achat du gore.

Le conseil municipal décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion en attendant d'avoir plus d'informations, notamment le chiffrage global du projet et surtout il souhaite connaître le montant de la participation qui sera demandée à la commune.

Point 10 : Bulletin municipal et réunion des associations le 3 novembre.

Il est fait un rapide point sur l'échéancier prévu :

- 27 octobre : retour des articles
- 03 novembre : réunion des associations à 20h dans la salle derrière la mairie
- 12 décembre : impression de quelques exemplaires pour relecture par les conseillers (à rendre pour le 18)
- Entre le 18 et 20 décembre : Réunion pour la correction des erreurs.
- 29 décembre : remise du fichier PDF à l'imprimeur.
- 13 et 14 janvier : distribution aux habitants
- 19 janvier : cérémonie des voeux

Point 11 : Questions diverses.

a. Réponse concernant les transports scolaires

Un courrier avait été envoyé à la région suite à divers problèmes avec le bus du collège.

La région avait été contactée par les familles un tutorat a été mis en place auprès de la conductrice afin de l'aider dans ses débuts.

Certains parents rapportent que les horaires ne sont pas respectés. Par exemple, au bourg, l'arrêt est censé être à 6h59 mais le bus est parfois à 6h55 à l'arrêt suivant situé aux Carrières.

Un autre courrier sera envoyé à la région pour indiquer cela.

b. Statistiques cantine à 1€

Sur 76 rationnaires, 38 ont un quotient familial inférieur à 1000 (soit 50%) et bénéficient de la cantine à 1 euro

27 ont un quotient familial entre 1000 et 2500 et paient leur repas à 3,87 Euros

9 n'ont pas transmis leur quotient et paient donc 4,14 Euros le repas

2 adultes paient leur repas 4,14 Euros

c. Zones d'accélération des énergies renouvelables

Le Maire indique au conseil municipal qu'une réunion a lieu le mercredi 18 octobre à 14h30 à la salle des fêtes de Volesvres concernant les Zones d'Accélération pour les Energies Renouvelables (ZAER).

Une autre réunion sur ce point est également prévue sur ce sujet le lundi 23 octobre à 20h à la salle du conseil communautaire de Chauffailles (il est demandé de prévoir au moins représentant pour chaque commune).

La loi n°2023-175 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) a été promulguée le 10 Mars 2023 et dans ce cadre, il incombe aux communes de définir des zones d'accélération d'énergies renouvelables (ZAER) sur leur territoire.

Il est décidé de classer l'ensemble du bâti de la commune de Saint-Maurice-Lès-Châteauneuf en tant que zone d'accélération concernant le photovoltaïque sur bâtiment.

Tour de table

Cécile LAMBOROT signale qu'un arbre dépasse sur la route du Bois de la Grange. Les propriétaires seront informés.

Roland BASSEUIL indique que les travaux sur la route du Bois de la Grange devraient être terminés plus tôt que prévu soit cette fin de semaine.

Il est demandé à **Lucas LAROCHE** de prévoir la taille des roseaux de la station d'épuration avant la fin de l'année. Lucas LAROCHE répond que c'est prévu à son planning.

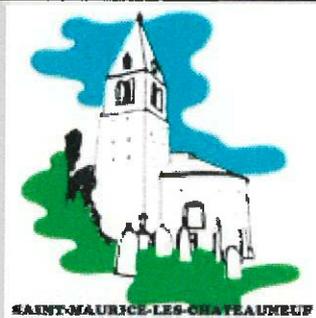
Michelle CORRE indique les P'tits Loups aimeraient décorer les sapins installés pour Noël. La commune prévoira d'en installer 3 (un à la mairie, un à l'école et un à la maison des P'tits Loups)

Michelle CORRE indique que l'inauguration de la Boîte à livres est programmée le 2 décembre à 15h00 sur la place de l'Eglise de Saint-Maurice.

Michelle CORRE indique que la réunion de bilan du comité foire aura lieu le 6 novembre à 20h dans la salle de réunions derrière la mairie.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée le jeudi 14 décembre 2023.

La séance est close à 22h00.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 OCTOBRE 2023

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 16 octobre 2023

Signature du Président de l'Assemblée Délibérante
Jean-Luc CHANUT, Maire

Signature du Secrétaire de séance de l'Assemblée Délibérante
Cécile LAMBOROT, Conseillère Municipale